

Paris, le 24 juin 2014

Utiliser sa carte bancaire en toute sécurité sur Internet

La sécurité des moyens de paiement est un sujet d'attention constant pour les banques françaises qui investissent en permanence dans la sécurité de leurs systèmes pour prévenir la fraude. Cependant, la sécurité est l'affaire de tous : banques, consommateurs et commerçants.

Les bons réflexes pour payer sur Internet

Lors de paiements sur Internet, les clients doivent adopter des réflexes de prudence quant à la conservation et la protection des données de leur carte bancaire :

- Passer par un commerçant connu et réputé ; ne pas hésiter à vérifier ses coordonnées et, en cas de doute, effectuer le paiement par un autre moyen ou renoncer ;
- Avant de saisir les informations de la carte, vérifier que le site est sécurisé (https devant l'adresse du site ou cadenas fermé ou icône d'une clé dans le navigateur) ;
- Ne jamais enregistrer les informations de sa carte à des fins de stockage sur un site marchand, même si celui-ci vous le demande ;
- Conserver, pour chaque paiement, la confirmation du montant, de la date et la référence de l'opération.

Pour vérifier que la carte est utilisée pour un achat en ligne par son propriétaire, les banques ont développé des systèmes de sécurisation. Elles ont notamment mis en place le dispositif 3D-Secure, pour lequel le détenteur de la carte reçoit au moment de sa transaction financière, un SMS avec un code de sécurité à usage unique qu'il doit saisir sur le site du commerçant.

.../...

La sécurité des paiements en ligne passe également par la **sécurité de l'ordinateur, du portable et des connexions liés**. Il est donc indispensable de :

- Suivre les conseils de sécurité du fournisseur d'accès internet ;
- Télécharger régulièrement les mises à jour système, installer sur son ordinateur et sur son mobile un antivirus et un pare-feu efficaces avec des mises à jour automatiques ;
- Et en cas d'utilisation d'un réseau Wi-Fi, s'assurer que la configuration est sécurisée.

Par ailleurs, une **consultation régulière du compte** permettra au client de vérifier qu'il a bien effectué toutes les opérations passées en compte et que les montants sont corrects. A défaut, le client doit signaler rapidement toute anomalie à la banque.

En cas de perte ou de vol de la carte bancaire, il faut faire rapidement opposition, en appelant le numéro de téléphone fourni par la banque (à défaut le 0.892.705.705) et toujours confirmer au plus tôt cette demande par écrit à la banque.

De manière générale, **pour assurer votre sécurité**, ne confiez jamais les données liées à votre carte (numéro de carte, identifiant et codes) à qui que ce soit, en dehors d'une opération d'achat effectuée par vous-même dans les conditions précédemment décrites.

Rappelons que la carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé par les Français avec près d'une transaction sur deux. Pratique, rapide et sécurisée, elle permet de faire des retraits d'argent aux distributeurs de billets et de payer des achats en ligne.

Un guide sur la sécurité des opérations bancaires

Le programme *Les clés de la banque* a édité un guide hors-série « *La sécurité des opérations bancaires – Les bons réflexes* » ainsi qu'un mini-guide « *Bien utiliser la carte bancaire* ». Ils sont téléchargeables gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com .